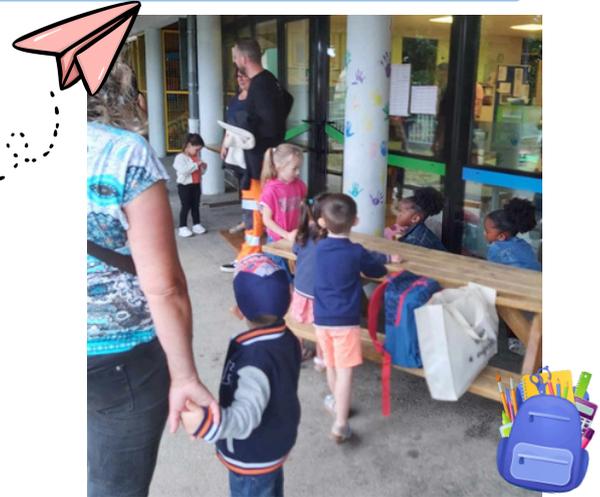


La feuille infos d'Annesse et Beaulieu

Rentrée des classes 2024-2025

Petite et Moyenne Section	14 PS	6 MS	Mme Lambert
Moyenne et Grande section	9 MS	11 GS	Mme Jalabert (directrice) Mme Betton
CP-CE2	10 CP	12 CE2	Mme Mazet
CE1-CM1	15 CE1	7 CM1	Mme Thiriot Mme Durand
CM1-CM2	6 CM1	17 CM2	M. Beaulieu
TOTAL : 107 élèves			

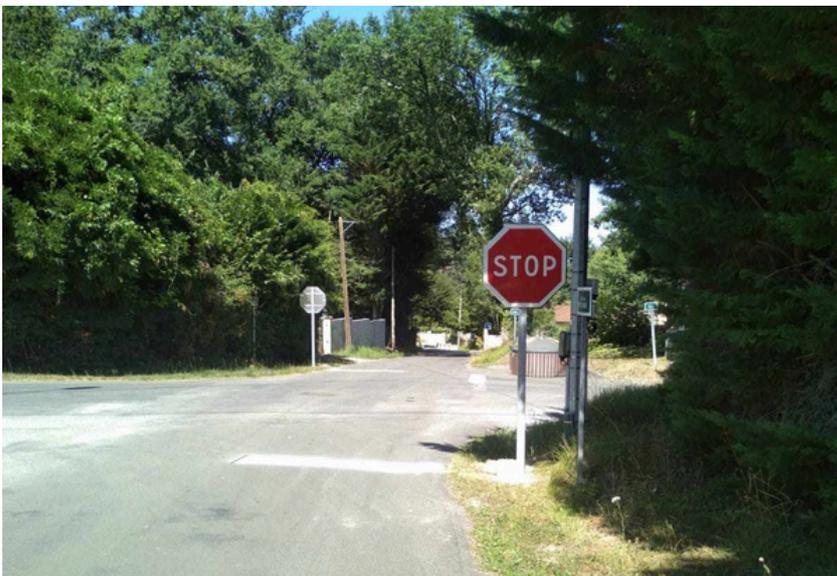


Lundi 2 septembre, après deux mois de vacances bien méritées, les élèves du groupe scolaire d'Annesse et Beaulieu ont repris le chemin de l'école. Pour cette rentrée 2024/2025, l'établissement compte 107 élèves.

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux nouveaux élèves, enseignants et agents. Notamment, Pablo, qui rejoint l'équipe en tant que nouvel agent au sein du service périscolaire.

Sécurité Routière : De nouveaux aménagements

La commune poursuit ses efforts pour renforcer la sécurité routière. Au cours de l'été, quatre stops ont été installés au carrefour des routes des Terrières et des Plantes afin d'améliorer la sécurité et de réguler la vitesse sur ces axes. De plus, un rétrécissement avec priorité a été mis en place sur la route des Terrières.



Agenda des activités 2024-2025

JOURS	MATIN	APRES-MIDI / SOIR
LUNDI	10H-12H COURS D'ANGLAIS	14H-17H MYOSOTIS 18H30-19H30 GYM (Eléna) 18H-18H45 DANSE ENFANTS 19H-20H DANSE ADULTES
MARDI	10H-11H GYM (Renée)	17h-18h45 18h30-19h45 YOGA 18H30-19H30 PANIER BIO
MERCREDI	10H-10H45 GR ENFANTS 10H45-11H45 GR ENFANTS	18H30-20H DANSE EN LIGNE 20H-22H FOOT
JEUDI		18H-18H45 DANSE ENFANTS 18H45-19H45 DANSE ADOS 19H PETANQUE USBG
VENDREDI	9H-10H GYM (Laurence) 9H MARCHE LOISIRS 9H30-10H45 11H-12H15 YOGA	20H-22H FOOT

GYM FOYER RURAL Amicale laïque

Lundi : coordination, musculation, étirements

Mardi : évolutions, coordination, gym sur chaises

Vendredi : coordination, musculation, étirements, pilates

Lundi : Le club des Myosotis propose des jeux de société (belote, triomino, scrabble..)

annesseamicale@gmail.com

DANSE ET GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Virginie de DANSE TA VIE propose des cours de danse (lundi et jeudi) : salle au dessus de la mairie et de gymnastique rythmique (GR) : mercredi au foyer rural.

06.61.21.47.78 / www.dansetavie.net

contact@dansetavie.net

UNION SPORTIVE BOULE GRAVELLOISE

Les jeudis soirs à partir de 19h au boulodrome de Gravelle.

Page facebook : Union Sportive Boule Gravelloise

06.64.14.27.07

PANIER BIO DE LA VALLEE

Association AMAP bio. Distribution de panier tous les mardi soir à la salle des fêtes de Gravelle.

panierbiodelavallee@laposte.net

DANSE EN LIGNE / MARCHÉ LOISIRS

PALM MOUV vous propose de la danse individuelle en ligne (adaptés à tous les âges) au foyer rural.

Marché loisirs : deux groupes sont constitués afin de tenir compte de la condition physique de chacun.

07-82-36 -75-24

YOGA

L'association regard sur l'Inde vous propose des cours de Yoga ainsi que des cours d'anglais dans la salle au dessus de la mairie.

regardsurlinde@gmail.com

06 23 50 08 89

UNION SPORTIVE ANNESSE ET BEAULIEU

Club de foot adultes et pour l'école de foot (Entente avec le club les aiglons Razacois).

Romuald : 06.80.14.83.61

Magali : 06.07.08.19.77

Inauguration officielle de la voie douce



Le 13 juillet dernier, malgré une faible affluence du public, la voie cyclable a été inaugurée. Il s'agit de la réalisation d'un tronçon de voie douce et cyclable d'environ 300 mètres, longeant la départementale 3, reliant le bourg de Gravelle à la route des Clèdes.

Ce projet a été initié par la commune d'Annesse-et-Beaulieu et co-financé par l'Etat, le Grand Périgueux, la commune et le Conseil Départemental.

Les travaux, commencés en octobre 2023, ont été achevés et réceptionnés début mai 2024. Ils ont inclus la construction d'une passerelle, l'aménagement de la voie, la gestion des eaux pluviales avec la mise en place d'un collecteur, ainsi que divers travaux de maçonnerie.



Réunions de quartier 2024

Cette année encore, de nombreux habitants ont participé aux différentes réunions de quartier. Le maire et les élus du conseil municipal apprécient ces échanges et s'engagent à tenir compte des remarques formulées afin d'améliorer la qualité de vie dans la commune.

Les trois sujets qui ont été le plus souvent abordés concernent l'entretien de la voirie (élagage, réglementation et divers travaux), la collecte des points d'apports volontaires (SMD3) et la satisfaction des habitants pour la réalisation de la voie douce. D'autres sujets ont également été évoqués, tels que : le changement de prestataire pour le service de l'Eau (VEOLIA à SAUR), les vitesses excessives dans certains quartiers. Nous avons reçu des retours positifs sur le service périscolaire, les animations proposées par les associations ainsi que la communication.



Remise de médailles

Le jeudi 26 septembre, plusieurs agents municipaux ont été distingués lors d'une cérémonie de remise de médailles, en reconnaissance de leurs nombreuses années de service. Cet événement, chargé d'émotion, a rassemblé collègues et élus, venus saluer l'engagement de ces agents qui, chaque jour, assurent le bon fonctionnement de notre commune. Sandrine Djeziri a été décorée de la médaille de vermeil pour ses 30 ans de service, tandis que Suzy Soulé, Coralie Rongiéras et Martine Guibert ont chacune reçu la médaille d'argent pour 20 ans de dévouement.



AGENDA

02 et 03 novembre

Fête de la lumière
Regard sur l'Inde

23 novembre

Concours de belote
organisé par l'USBG

01 décembre

Marché de Noël
Foyer rural (APEAB)

31 décembre

Réveillon de Palmouv'



ATELIER BÉBÉS LECTEURS

BIBLIOTHEQUE
ANNESSE ET BEAULIEU

Sur inscription



un mardi par mois

À PARTIR DE 9H30

bibliotheque.annesse.beaulieu@gmail.com

Des nouvelles bornes pour les cartons

CARTONS BRUNS



À déposer **à plat** dans les bornes d'apports volontaires pour les communes équipées.

Le SMD3 a installé cinq nouvelles bornes de dépôt volontaire sur la commune, situées aux emplacements suivants : Monument aux Morts, Langlade, Beaulieu, Route des Terrières et Annesse.

Ces bornes sont spécifiquement destinées au dépôt de cartons.



Rappel de la réglementation

TAILLE / ÉLAGAGE

La commune rappelle aux habitants que l'élagage est une obligation au droit du domaine public. En effet, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Il est possible de faire brûler les déchets verts du 1er octobre au dernier jour de février, de 10h00 à 16h00, après avoir complété l'imprimé, disponible en mairie ou sur le site internet de la commune. Il est à ramener à votre mairie minimum 3 jours avant la date prévue. Cette dernière sera envoyée au SDIS et à la gendarmerie.



DOMAINE PUBLIC

PRIVÉ

TROTTOIR